

CLIENTEARTH, SURFRIDER FOUNDATION EUROPE ET ZERO WASTE FRANCE
METTENT EN DEMEURE NEUF GÉANTS DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA
DISTRIBUTION POUR NON-RESPECT DU DEVOIR DE VIGILANCE
EN MATIÈRE DE PLASTIQUE

DÉPLASTIFIEZ-VOUS ! Ces trois ONG exigent des groupes Danone, Auchan, Carrefour, Casino, Lactalis, Les Mousquetaires, Picard Surgelés ainsi que Nestlé France et McDonald's France, une trajectoire de déplastification de l'ensemble de leurs activités dans un délai de trois mois.

Déplastifier ses activités, la seule trajectoire possible pour identifier les risques et prévenir des atteintes graves de l'utilisation du plastique sur l'environnement, la santé et les droits humains

L'OCDE estime que la production de plastique aura triplé d'ici 2060 et pourrait dépasser le milliard de tonnes utilisées par an ces prochaines années. Si l'utilisation du plastique porte une atteinte grave et irréversible sur l'environnement, elle impact également la sécurité et la santé des personnes (12 000 produits chimiques dangereux sont utilisés dans les emballages¹). De plus, le cycle complet du plastique est devenu une menace mondiale pour les droits de l'homme.

Selon **Antidia Citores, porte-parole de la coalition** : *«Après des années de dialogue et les alertes répétées auprès de ces entreprises, nous attendons avec cette mise en demeure une déplastification de leurs activités à partir d'un bilan plastique complet. En d'autres termes, nous attendons qu'elles placent la réduction nette de leur utilisation de plastique comme objectif prioritaire. »*

Selon les trois ONG, les nouveaux plans de vigilance devront également concerner tout le cycle de vie du produit (production, distribution, emballage). Quant au recyclage, il pourra constituer un objectif secondaire à condition de ne pas masquer l'absence de réduction.

Alors que certaines figurent parmi les entreprises qui produisent le plus de déchets plastiques dans le monde, ces entreprises proposent des plans de vigilance au mieux, insuffisants pour identifier les risques et prévenir les atteintes, au pire inexistantes.

La loi sur le devoir de vigilance demande aux entreprises d'atténuer les risques et de prévenir les atteintes graves résultant de leurs activités. Les mesures de vigilance s'étendent à toutes les activités de l'entreprise et de ses filiales, ainsi que sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement (fournisseurs et sous-traitants), ce qui couvre tout le cycle de vie d'un produit, de sa production à sa fin de vie. **Antidia Citores, porte-parole de la coalition poursuit** : *« Comment est-ce possible qu'en 2022 alors que la Loi française les y oblige, les plans de vigilance de certaines de ces entreprises soient inexistantes ? Comment accepter que la plupart ne fournissent aucun bilan plastique de leurs activités et éludent l'impact de l'utilisation du plastique sur la santé et sur les droits humains ? Certains de ces plans sous-entendent même que la solution des emballages recyclables résout la question environnementale, ce qui est faux ».*

Face à cette violation manifeste de leur devoir de vigilance et à défaut de mesures correctrices dans le délai de 3 mois suivants les mises en demeure les trois ONG envisageront de saisir le Tribunal judiciaire de Paris d'une demande d'injonction aux fins d'ordonner aux entreprises de publier un plan de vigilance conforme et de mettre en œuvre les mesures adaptées pour atténuer les risques et prévenir les atteintes graves liés à l'utilisation des plastiques.

¹

1
Geueke, B. et al. (2022). "Systematic evidence on migrating and extractable food contact chemicals: Most chemicals detected in food contact materials are not listed for use." Critical Reviews in Food Science and Nutrition, DOI: 10.1080/10408398.2022.2067828

2. Le rapporteur spécial des Nations-Unies sur les substances toxiques et les droits de l'Homme, le professeur Marcos Orellana, a affirmé que « le cycle complet du plastique, à ses différents stades, est devenu une menace mondiale pour les droits de l'homme »,

Informations ou demandes d'interviews

Olivia COPPIN

o.coppin@juste-business.com

06 46 87 36 64

Quelques mots sur la coalition

ClientEarth est une organisation à but non lucratif qui utilise la loi pour créer un changement systémique qui protège la Terre pour - et avec - ses habitants. Nous luttons contre le changement climatique, pour protéger la nature et mettre fin à la pollution, avec des partenaires et des citoyens du monde entier. Nous demandons des comptes aux entreprises et aux gouvernements et défendons le droit de chacun à un monde sain. Depuis nos bureaux en Europe, en Asie et aux États-Unis, nous élaborons, mettons en œuvre et appliquons la loi, afin de construire un avenir pour notre planète dans lequel les gens et la nature peuvent prospérer ensemble.

*Depuis plus de 30 ans, **Surfrider Foundation Europe** protège, sauvegarde et met en valeur l'océan et toute la population qui en jouit. Elle agit au quotidien pour lutter contre les atteintes à l'environnement littoral et à ses usagers.*

***Zero Waste France** est une association citoyenne, créée en 1997, qui milite pour la réduction des déchets et une meilleure gestion des ressources.*